



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 99

4 JUIN 2012

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2012

Ordre du jour :

Installation d'un conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 avril 2012.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Délégation de service public pour l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, des deux-roues, des bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

II - Pôle Services à la population

Logement

2.1 - Convention avec l'État pour le logement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement opposable.

III - Pôle Services Techniques

Urbanisme

3.1 - ZAC des Champs-Philippe – programme Bouwfonds Marignan – îlot S11L1 – autorisation de déposer un dossier de demande de permis de construire modificatif et autorisation de surplomb du domaine public routier communal.

3.2 - ZAC des Champs-Philippe – îlot S11L1 – vente du lot 4 de la copropriété du 52, rue Jules-Ferry cadastrée section D137

3.3 - Déplacement de la ventilation haute du parking de l'immeuble sis 30-32, rue Jean-Bonal – demande de la SNC Kaufman and Broad Promotion 4.

3.4 - Cession des lots 139 à 193 à la copropriété du 22/24, rue Médéric, 23/27, avenue du Général-Leclerc.

3.5 - Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

3.6 - Zone de rénovation de Charlebourg 1970 – immeuble Nova 71, boulevard National – autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable de travaux relatif à l'aménagement du parking aérien.

Voirie

3.7 - ZAC des Champs-Philippe – dénomination de la nouvelle voie rue « Alphonse Beau de Rochas ».

Bâtiments

3.8 - Avenant n° 10 à l'appel d'offres ouvert relatif au marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux.

3.9 - ZAC des Champs-Philippe – travaux d'agrandissement du groupe scolaire René Guest – autorisations de dépôt d'une demande de permis de construire et d'une demande de permis de démolir.

3.10 - ZAC des Champs-Philippe – demande de subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment de l'école élémentaire Ernest Renan.

IV - Divers

4.1 - Décisions

5.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 33, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M^{me} Raimbault arrivera en retard et a donné délégation à M. de Boutray ; M. Dubois à M^{me} Vaussoué ; M^{me} Fommarty à M. Butet ; M. Pinta à M. Pouilly ; M^{me} Thimel à M^{me} Lioret ; M. Citerne à M^{me} De Bellabre ; M^{me} Kalfon à M^{me} Vingering ; M. Ballin à M. Graux ; M^{lle} Haberah arrivera en retard et a donné délégation à M. Zacaropoulos ; M. Macé à M. Fouliard.

Nous avons besoin d'avoir un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dransart. Y a-t-il d'autres candidats que M. Dransart ? Pas d'autres candidats.

Je vous remercie.

Installation d'un conseiller municipal.

M. le Maire

Le premier point à l'ordre du jour est l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Nous accueillons donc Jean-François Gizardin.

Où est M. Gizardin ?

Monsieur Gizardin, venez ! J'étais inquiet, je ne vous voyais pas.

Venez vous asseoir, sous les applaudissements nourris de l'auditoire.

(Applaudissements.)

(M. Gizardin, venant du public, se dirige vers sa place.)

Venez me rejoindre d'abord.

Venez me rejoindre, il faut que je vous donne...

Monsieur Gizardin, venez, venez ! Ne vous précipitez pas à côté de M^{lle} Bachelet, venez d'emblée, d'abord, me voir. Merci.

(Rires.)

(M. Gizardin se dirige vers M. le Maire.)

Je vous donne votre très bel insigne.

(M. le Maire tente d'ouvrir l'insigne.)

On vous a donné la version féminine, je ne sais pas pourquoi, d'ailleurs !

Venez sur l'estrade.

On vous a donné un insigne que vous ne pouvez pas mettre parce que l'épingle est cassée. Je vous promets que nous la réparerons.

(M. le Maire serre la main de M. Gizardin.)

Toutes mes félicitations, bravo !

(Applaudissements.)

(M. Gizardin s'installe à sa place.)

Comme vous le savez, Jean-François remplace, au Conseil Municipal, Monique.

Je remercie tous ceux... tous les Garennois qui nous ont écrit, nombreux, pour nous dire toute leur pensée sur ce qu'a évoqué en particulier le dossier qui a été publié dans le Bulletin municipal sur Monique Mangeard. Nous garderons tous un souvenir... comment dirais-je... ému, parfois amusé de cette Monique qui était espiègle et sérieuse en même temps. Enfin, c'était une femme formidable.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 avril 2012.

M. le Maire

Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 avril 2012. Maintenant que le Dr Pinta, qui a fini sa consultation, arrive...

(Entrée en séance de M. Pinta.)

Merci, Docteur, de soigner ainsi les petits et les vieux, et les grands Garennois !

Y a-t-il des remarques sur le P.-V. de la séance du Conseil du 10 avril ? Pas de remarques ? Je vous remercie.

Il est adopté.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Délégation de service public pour l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, des deux-roues, des bicyclettes, en infraction ou accidentés, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vais passer la parole à M. Ballin...

M. Ballin est-il là ?

M. Butet, pardon !

... sur le choix d'un titulaire pour une délégation de service public pour la fourrière.

Je vous en prie, Monsieur Butet ?

M. Butet

Monsieur le Maire, chers collègues, par délibération du 10 avril 2012, le Conseil Municipal a approuvé le principe de DSP de la mise en fourrière des véhicules à moteur et a autorisé M. le Maire à lancer la consultation. Il s'agissait de désigner un délégataire, après l'étude de l'appel d'offres, entre deux sociétés : Interdépannage à Clichy-la-Garenne et CRC à Nanterre.

La combinaison des critères techniques et financiers conduit à proposer au Conseil Municipal le choix de la société CRC comme titulaire du contrat de DSP pour la fourrière municipale.

Approuve les dispositions du projet de contrat pour la DSP pour la fourrière municipale et autorise M. le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Butet.

Y a-t-il des questions sur la fourrière à M. Butet ? Pas de questions ? Je considère que c'est approuvé.

Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

II - Pôle Services à la population

Logement

2.1 - Convention avec l'État pour le logement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement opposable.

M. le Maire

Le point suivant, Madame Labrousse, vous conventionnez avec l'État pour le logement prioritaire...

M^{me} Labrousse

... prioritaire du DALO. Cette convention permettrait au Maire de désigner les locataires des futurs logements donc dans la liste du DALO.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Labrousse.

Y a-t-il des questions sur ce point important ?

Oui, Monsieur Conway, bonsoir. Je vous en prie, vous avez la parole.

M. Conway

Bonsoir, mes chers collègues.

Je voulais juste rappeler que nous sommes toujours demandeurs de participer au comité d'attribution des logements. J'espère qu'un jour, cela viendra, soit avec cette équipe, soit avec une autre.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

III - Pôle Services Techniques

Urbanisme

3.1 - ZAC des Champs-Philippe – programme Bouwfonds Marignan – îlot S11L1 – autorisation de déposer un dossier de demande de permis de construire modificatif et autorisation de surplomb du domaine public routier communal.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, vous vous en souvenez sans doute, la société Bouwfonds Marignan est titulaire d'un permis de construire sur l'îlot, qui s'appelle si poétiquement, sur la ZAC, l'îlot S11L1, qui n'est autre qu'un des îlots du... central du quartier, pour la réalisation d'un programme immobilier qui, je le rappelle, comporte un supermarché, une crèche et un local administratif du type mairie annexe ou assimilé.

Marignan nous a sollicités, car il souhaite déposer un permis modificatif apportant un certain nombre de modifications de détails à son projet, qui sont celles qui sont listées sur le rapport que vous avez sous les yeux. Il importe donc, dans la mesure où une partie de ce programme est construite sur des... enfin, une partie de ce programme est déposée, plutôt, sur un certain nombre de parcelles qui sont encore à ce jour communales. Il importe donc que le propriétaire autorise le pétitionnaire à déposer ce permis. Donc, la Ville a donné son accord et c'est ce que je vous demande ce soir.

Par ailleurs, pour peut-être éviter quelques sources de contestation complémentaires de la part d'esprits qui pourraient être chagrins, dans la mesure où il y a des balcons qui dépassent sur l'alignement au-dessus de la rue, et bien que ce soit explicitement autorisé par le PLU, je vous demande d'accorder le droit de surplomb pour ce bâtiment sur les rues... sur les voies communales existantes ou à venir, bordant cet immeuble.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à Jean-Pierre Hervo ?

Madame Naturel, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Juste une explication de texte, de vote, pardon... Nous serons donc opposés à cette délibération concernant la ZAC des Champs-Philippe, car, évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec le projet, comme vous le savez.

Au-delà de cela, je voulais poser une question concernant la suppression des terrasses inaccessibles. *A priori*, cela ne change rien à la hauteur du bâtiment et, s'il y a suppression des terrasses, qu'est-ce que vous mettez à la place ?

Merci.

M. Hervo

Le dossier doit être consultable, j'imagine.

Évidemment, il n'y a aucune modification, ni d'emprise, ni de hauteur, ni de volume du bâtiment. Ce sont des ajustements de détails. Les suppressions de terrasses : pour la plupart, ce sont des terrasses inaccessibles où le promoteur, finalement, semble plutôt préférer mettre des toitures, peut-être pour de tout bêtes problèmes d'étanchéité ou de détails de réalisation, ou des choses de ce genre.

De surcroît, ce sont des dispositions qui ne se verront quasiment que d'hélicoptère. Même de la rue, on ne verra pas la différence entre les deux aspects du bâtiment. Donc, cela ne change quasiment rien, pour autant qu'on le sache, d'après les documents qui nous ont été présentés, bien sûr, et les explications que le promoteur nous a apportées. Donc, c'est vraiment du détail.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions à Jean-Pierre ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Oui, j'avais juste une question : que deviennent les arbres de la rue Jules-Ferry par rapport à ce surplomb ? Est-ce que cela a une incidence quelconque sur les arbres ? Est-ce qu'ils comptent être maintenus ? Voilà.

M. Hervo

Oui, c'est une question connexe à Marignan puisqu'il y a d'autres îlots qui bordent.

Non, l'élargissement de la rue Jules-Ferry, lui, se fait entièrement du côté nord, c'est-à-dire côté opposé à Peugeot, pour être clair.

Les travaux de modification de réseau ont déjà imposé l'abattage des arbres côté Peugeot. De l'autre côté, ils sont destinés à subir le même sort, mais le réaménagement de cette rue, avec du stationnement de part et d'autre et des arbres disposés toutes les trois à quatre places de stationnement, comme nous aménageons nos rues maintenant, fait que le nombre d'arbres à terme redeviendra au moins égal à celui qu'il est aujourd'hui. D'autant que ces arbres ne sont pas particulièrement remarquables. Ce n'est pas par plaisir qu'on les abat, mais c'est parce que la géométrie de la voie, avec son élargissement, ne permet absolument pas de les conserver.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Concernant les arbres, un mot : c'est un sujet, évidemment, qu'on a bien étudié. Nous en avons parlé avec les habitants, les représentants des habitants ; cela a fait l'objet d'un débat. Il s'avère que, pour élargir la rue et surtout faire du stationnement, il faut... il fallait abattre.

Alors, on aurait pu, en réalité, en garder un des deux : côté Peugeot. Mais cela aurait créé un alignement vraiment très, très laid parce que, d'un côté, vous aviez des arbres plutôt hauts : les jeunes, parce que les jeunes vont être plus hauts ; ceux qu'on va mettre vont être plus hauts que les arbres actuels, plus hauts que ceux de la gauche qui étaient plus trapus et plus bas, donc cela n'aurait pas été très joli.

En plus, l'alignement du côté gauche, quand on remonte vers le cimetière, est assez inégal, en fait. Il est correct au début, puis, ensuite, de mauvaise qualité.

Enfin, je vous rappelle qu'on veut faire passer un bus. Nous voudrions que le 73 passe avenue Jules-Ferry et, pour que le 73 passe, il faut élargir la rue, ou alors le 73 ne peut pas passer.

Voilà, toutes ces raisons ont fait que, finalement, bon an mal an, il a paru de bon sens à tout le monde, y compris aux représentants des habitants, de mettre des arbres de belle qualité et homogènes surtout, pour qu'on ait de belles allées.

Pas d'autres questions à M. Hervo ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc, vous êtes contre ?

4 contre, une abstention et le reste est pour.

Je vous remercie.

3.2 - ZAC des Champs-Philippe – îlot S11L1 – vente du lot 4 de la copropriété du 52, rue Jules-Ferry cadastrée section D137

M. le Maire

C'est M. Hervo toujours : vous vendez un lot d'une copropriété oubliée dans une liste il y a quelques années.

M. Hervo

Absolument, c'est une histoire de détail. C'est que, dans la cession des terrains de la Ville à la SEM 92, sur l'un de ces terrains existait une copropriété, et l'un des lots de copropriété, qui avait été acquis par la Ville et démoli en 1998, avait été complètement oublié, puisqu'il n'existait plus, en fait. Mais, juridiquement, il existe toujours, donc les notaires nous en ont fait la remarque.

Donc, nous vous proposons de rectifier la situation, en cédant officiellement ce lot de copropriété, qui n'existe plus depuis 1998, à la SEM 92.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Je voulais juste faire remarquer... Bien sûr, c'est il y a longtemps, mais vous voyez quand même le prix qui a été proposé pour ces 56 mètres carrés au sol, qui étaient pour une somme de 28 000 euros.

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Je ne le répète pas, mais c'est toujours la même chose : je trouve que c'est l'occasion de rappeler que les rachats de terrain, à mon avis, doivent respecter quand même un minimum le contexte.

M. le Maire

Très bien, mais enfin, cela nous revient, de toute façon, *in fine*.

Donc, on va passer au vote. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Il s'agissait vraiment d'un petit sujet, mais enfin... bon !

3.3 - Déplacement de la ventilation haute du parking de l'immeuble sis 30-32, rue Jean-Bonal – demande de la SNC Kaufman and Broad Promotion 4.

M. le Maire

Le point suivant, Mademoiselle Bachelet, est la ventilation haute du parking de l'immeuble de la crèche.

M^{me} Bachelet

Merci.

Bonsoir. La SAS Kaufman and Broad Développement a déposé en mai 2010 une demande de permis de construire relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier d'habitation, représentant 46 logements sur un terrain situé au 28, rue Jean-Bonal à La Garenne-Colombes. Le permis de construire a été délivré en octobre 2010 et il y a eu un permis modificatif obtenu le 1^{er} mars 2011.

L'article 63-1 du Règlement sanitaire départemental des Hauts-de-Seine prévoit que les façades des immeubles à usage d'habitation ne peuvent être implantées à moins d'une distance de 8 mètres des ventilations des parkings souterrains. Or, il s'avère que la ventilation haute du parking de l'ensemble immobilier communal à usage de crèche et habitation, situé au 30-32, rue Jean-Bonal, se situe à une distance inférieure de la façade de l'immeuble en cours de construction.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation sanitaire, la société Kaufman a saisi la Ville par un courrier en date du 19 avril 2012, d'une demande de déplacement de cette cheminée d'aération à ses soins et frais exclusifs.

Le promoteur se propose de procéder à la réalisation de ces travaux pendant la période annuelle de fermeture de la crèche, c'est-à-dire des 6 et 31 août prochains, en vue d'éviter toute gêne pour les utilisateurs de l'équipement.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions à M^{lle} Bachelet ?

M^{me} Juvin-Marleix

Elle n'a pas fini.

M. le Maire

Si, elle a présenté le déplacement de la ventilation.

D'autres questions ?

Oui, Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Oui, bonsoir, mes chers collègues, une explication de vote : nous nous abstenons sur cette délibération parce que ce projet ne prévoit pas de logements sociaux.

M. le Maire

Merci. Vous n'avez pas bien compris. En fait, c'est le terrain à côté. On parle de la ventilation de notre crèche.

M. Fouliard

Cela ne change rien pour nous.

M. le Maire

C'est-à-dire que ce n'est pas du tout...

M. Fouliard

On peut néanmoins préciser qu'on regrette ce point et s'étonner aussi qu'on découvre subitement qu'il fallait 8 mètres de dégagement pour l'évacuation, comme précisé dans la délibération.

M. le Maire

Ce n'est pas très grave, Monsieur Fouliard. Je vous invite : tranquillement, vous relirez. En réalité, cela n'a rien à voir avec les logements qui se construisent à côté... les logements sociaux. Nous changeons la ventilation de notre parking de crèche.

Mais ce n'est pas grave !

Nous allons voter. Qui s'abstient ?

M. Conway

Attendez !

M. le Maire

Oui, je vous en prie, Monsieur Conway, allez-y !

M. Conway

Je voulais juste dire que j'avais la même remarque quant au pourcentage de logements sociaux sur l'immeuble, mais je voterai pour puisqu'il s'agit effectivement de mettre en conformité la ventilation.

Ceci dit, au niveau du fond, je regrette qu'il n'y ait pas une part de logements sociaux dans ces immeubles.

M. le Maire

Très bien. Merci infiniment.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc vous êtes... abstention ? Pas contre, Monsieur Fouliard ? C'est cela ? Donc 4 abstentions. Et qui est pour ? Je vous remercie.

Merci, Mademoiselle Bachelet.

3.4 - Cession des lots 139 à 193 à la copropriété du 22/24, rue Médéric, 23/27, avenue du Général-Leclerc.

M. le Maire

Le point suivant, c'est la cession des lots, Madame Labrousse, 139 à 193 à la copropriété du 22/24, rue Médéric. Là, on fait du paléo-urbanisme !

M^{me} Labrousse

Il s'agit de céder à la copropriété du 22/24, rue Médéric, 53 parkings et une cave. Cette cession aurait dû être faite en 1983. Voilà ! C'est des immeubles qui ont été construits par la Ville il y a fort longtemps.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Oui, je vous en prie ?

M. Conway

Comme effectivement c'était du temps du paléolithique, je voulais savoir si ces logements sont considérés comme étant des logements sociaux. Ou ils l'étaient ? Ou ils ne le sont pas ?

M^{me} Labrousse

Non.

M. Conway

D'autre part, il y a un autre immeuble de brique rouge, qui est contemporain à ceux-là, rue Médéric, plus vers la gare : est-ce qu'ils ont suivi le même montage ou pas ?

M. le Maire

Rue Médéric, un autre immeuble de brique rouge ?

M. Conway

Oui entre la rue Martin-Bernard et Alsace-Lorraine, sur la rue Médéric.

M. le Maire

D'accord. En remontant vers la gare de La Garenne-Colombes, pas la gare des Vallées ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Rue Médéric, en remontant... ? Je ne le vois pas.

M^{me} Labrousse et M. Hervo

Non, c'est une copro.

M. le Maire

Non, je crois que cela n'a rien à voir.

Ah oui, effectivement ! Sur le trottoir de gauche, en remontant en sens inverse la rue Médéric, derrière la médiathèque ?

M. Conway

Oui, c'est cela.

M. Hervo

C'est une copro.

M. le Maire

C'est la même architecture, vous avez raison, enfin très proche, mais ce n'est pas la même chose.

M. Hervo

Rien à voir.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ?

M. Conway

J'avais une question là-dessus : c'est combien de personnes sont concernées par la cession d'appartement sans l'avoir occupé ? Combien vont choisir d'acheter leur appartement... enfin, le reliquat des garages ? Est-ce que c'est toujours les mêmes occupants ?

M. le Maire

En fait, c'est une cession qui a eu lieu en 60 ou 61. Donc, honnêtement, je n'ai aucune idée de qui a acheté à l'époque. La question n'est pas du tout là aujourd'hui : c'est que nous régularisons une affaire de millièmes de parties communes, qui auraient dû être régularisés en 1983, mais, pour des raisons que j'ignore, et d'ailleurs je pense que tout le monde ignore ça, ça n'a pas été fait, ça a été un oubli administratif en 1983.

Donc, nous régularisons quelque chose, en fait, qui n'aurait probablement jamais été vu par personne, puisque tout le monde... les millièmes sont déjà utilisés par les habitants depuis.

M. Hervo

Sauf les notaires.

M. le Maire

Sauf les notaires qui sont payés pour cela et qui, un jour, sont tombés là-dessus.

Vous dire qui a acheté en 1962 ou 63, je ne sais pas. Objectivement, je ne sais pas.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Très bien. On va donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. Unanimité.

Dans la salle

Non, non !

M. le Maire

Ah pardon ! Vous vous abstenez pour ça ?

M. Conway

Non, non !

M. le Maire

Non, ils ont voté pour.

Vous avez voté pour ?

M. Conway

Oui. Nous, on lève le doigt parce que les autres, c'est automatiquement.

M. le Maire

Très bien.

3.5 - Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

M. le Maire

Le point suivant : participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Madame Gaillabaud ?

M^{me} Gaillabaud

Oui. Il est question ici des règles applicables à toutes constructions neuves, notamment pour les aires de stationnement s'y rattachant. En effet, en fonction de leur destination (telle qu'habitations, bureaux, commerces ou autres) et des mètres carrés de SHON enregistrés, un nombre de places est attribué. En cas de non-réalisation, plusieurs possibilités sont offertes : soit obtenir une concession à long terme dans un parc public, soit acquérir des places dans un parc privé dans un rayon de 500 mètres, soit verser une participation à la commune. Dans ce cas, cette valeur est réactualisée chaque année.

C'est le cas qui nous préoccupe aujourd'hui. Donc, à ce jour, la valeur était de 12 195,92 euros. Elle est réactualisée pour 2012 à 17 237,48.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

M. le Maire

Le point suivant : Madame Gaillabaud, vous allez baptiser une voie. Je vous en prie !

M^{me} Gaillabaud

Oui, dans ce dossier...

M. le Maire

Pardon, j'ai sauté un point.

Madame Gaillabaud, avant de baptiser une voie, je vous engage à rénover...

M^{me} Gaillabaud

Oui, c'est boulevard National.

(Entrée en séance de M^{me} Raimbault.)

M. le Maire

... à passer à l'immeuble Nova. Je vous en prie !

M^{me} Gaillabaud

Oui, tout à fait.

3.6 - Zone de rénovation de Charlebourg 1970 – immeuble Nova 71, boulevard National – autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable de travaux relatif à l'aménagement du parking aérien.

M^{me} Gaillabaud

La SCI Noratlas, qui est propriétaire d'un immeuble de bureaux au 71, boulevard National, a déposé dans un premier temps un permis de construire pour la rénovation et la remise aux normes de son immeuble. Elle a été amenée en 2010 à déposer un PC modificatif portant sur l'aspect de ses façades, l'accroissement du volume de son rez-de-chaussée, ainsi que la modification de son nombre de places, avec aménagement de son parc extérieur, sans pour autant donner de détails explicites.

Elle voudrait à ce jour résidentialiser et paysager son parking. Pour ce faire, elle doit déposer une demande de déclaration préalable en mairie et doit également... Pour déposer ce dossier, elle doit demander l'accord des propriétaires du foncier qui sont, en l'occurrence, la Ville et la SEM de La Garenne-Colombes. D'où l'objet de ce dossier de ce soir. Voilà !

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions à M^{me} Gaillabaud ? Pas de questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Voirie

3.7 - ZAC des Champs-Philippe – dénomination de la nouvelle voie rue « Alphonse Beau de Rochas ».

M. le Maire

Le point suivant : la ZAC des Champs-Philippe.

Maintenant, vous avez, Madame Gaillabaud, à baptiser une rue.

M^{me} Gaillabaud

Le baptême, voilà.

Une nouvelle voie va être créée entre l'avenue de Verdun et la rue Veuve-Lacroix. Cette voie sera et sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes et sur celui de Nanterre. Plusieurs points ont été convenus entre les Villes, que ce soit en ce qui concerne la réalisation des travaux, l'intégration sur les domaines publics qui se fera sans enquête publique spécifique, la prise en charge de l'entretien de l'éclairage public aux frais de La Garenne-Colombes et la dénomination commune sur les deux Conseils Municipaux respectifs.

Les travaux seront normalement achevés mi-juillet 2012. Or, la dénomination de cette voie doit se faire impérativement avant la fin de ces travaux.

Après avoir, dans un premier temps, fait appeler cette rue « rue des Fondrières », il s'est avéré que cette rue existait déjà sur Nanterre. Il a donc été décidé, pour continuer à être en lien avec l'histoire du quartier, de donner le nom de « Alphonse Beau de Rochas » à cette voie.

Alphonse Beau de Rochas est un ingénieur thermodynamicien du 19^e siècle qui fut lauréat de l'Académie des Sciences et ingénieur de Grands Travaux. Il a été notamment inventeur en 1862 du cycle moteur à 4 temps.

Je vous propose donc de donner cette dénomination à cette voie.

M. le Maire

Merci infiniment, Madame Gaillabaud.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Bonsoir à tous.

Simplement pour savoir, en fait, comment vous avez choisi ce nom-là de « Alphonse Beau de Rochas ».

M. le Maire

Eh bien, il y a eu une réunion du comité de quartier.

M. Hervo

Du bureau.

M. le Maire

Le bureau du comité de quartier a phosphoré, a fait des propositions, ils ont voté entre eux. La « rue des Fondrières » a été un premier choix, mais nous nous sommes aperçus, comme vous l'avez rappelé, que la ville de Nanterre avait déjà une « rue des Fondrières », comme c'est une rue commune à Nanterre. Donc, le numéro 2, c'était M. Beau de Rochas qui, comme chacun le sait, a créé en 1862 le moteur à... je ne sais pas quoi !

M^{me} Gaillabaud

À 4 temps.

M. le Maire

À 4 temps, si vous le dites ! Qui sont : l'admission, la compression et le troisième, c'est quoi ?

M. Butet

La combustion.

M. le Maire

La combustion.

M. Butet

Et l'échappement.

M. le Maire

Et l'échappement, oui, évidemment.

Donc pourquoi ? Tout simplement parce que c'est un quartier qui a été marqué par l'industrie automobile et que nous souhaitons que l'industrie automobile puisse être honorée. Une hypothèse du bureau, je me souviens, était de donner le nom de « Peugeot ». La petite difficulté, c'est que la rue faisant environ 33 mètres ? 60 mètres ? Enfin, toute petite ! Compte tenu de ce que La Garenne-Colombes doit à Peugeot, nous nous sommes dit que, peut-être, un jour, il y aurait une rue un peu plus importante que cette toute petite rue.

Et puis, il fallait aussi que nous ayons l'accord du Conseil Municipal de Nanterre, puisque c'est une rue commune. Et cette rue, au-delà de son nom, a une importance, bien sûr, bien plus grande, c'est que, aujourd'hui, quand vous êtes à La Garenne-Colombes, avenue de Verdun, et que vous voulez entrer rue Veuve-Lacroix et que vous avez dépassé, par exemple, l'ex-salle des fêtes, vous devez aller jusqu'au stade, c'est-à-dire à Nanterre, tourner avec un virage qui n'est pas très simple et revenir ensuite sur rue Veuve-Lacroix. La boucle est assez longue et, grâce à cette rue, nous arrivons à boucler, sans aller jusqu'à Nanterre, jusqu'au stade, cela nous permet de tourner quasiment au niveau... juste après l'immeuble qui vient d'être construit.

M. Hervo

Le collège.

M. le Maire

Juste devant le collège. Enfin, juste après le collège, pardon, à la limite de La Garenne-Colombes, ce qui fait gagner facilement aux automobilistes, je dirais, 4-500 mètres. 400 mètres, probablement, oui.

C'est une rue très utile pour le bouclage du quartier, qui manquait réellement. C'est un engagement que nous avons pris quand nous avons créé la ZAC, donc c'est un projet ZAC.

J'espère que vous ne voterez pas contre, même si c'est un projet ZAC !

Très bien.

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

Non, justement, on votera pour parce que, pour nous, c'est une excellente chose de donner un nom de rue à une personne qui a fait avancer dans la connaissance. Je pense qu'à l'époque, il ne devait...

M. le Maire

Il a même fait avancer les voitures !

(Rires.)

M. Ranji

Effectivement. Justement, à l'époque, je ne pense pas qu'il pouvait savoir ce que sa technologie a fait. En plus, vu qu'on est dans le quartier des Champs-Philippe, ça nous change de ce qui a pu se faire dans le passé.

M. le Maire

Très bien. Je vois, Monsieur, que vous avez une très bonne connaissance de l'Histoire !

Eh bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ?

(M. Conway demande la parole.)

Pardon, Monsieur Conway, je vous en prie, allez-y !

M. Beau de Rochas, s'il savait la célébrité qu'il a en 2012, au Conseil Municipal de La Garenne-Colombes, je crois qu'il devrait se retourner dans sa tombe !

Je vous en prie, Monsieur Conway !

Donc, vous êtes pour aussi !

M. Conway

J'ai une question et une remarque.

La question : c'est quand vous dites que cela économise 400 à 500 mètres, cela veut dire que la rue des Champs-Philippe, qui, après, est dans l'axe de la rue Jules-Ferry, changerait de sens ?

(M. le Maire indique « non » de la tête.)

Donc, les gens peuvent couper par là ?

M. le Maire

Non, en fait, je vais être plus explicite. Pour ceux qui connaissent le quartier, la chose est la suivante : quand on est avenue de Verdun, on vient de la place de Belgique, et qu'on veut reprendre la rue Veuve-Lacroix.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

On est obligé d'aller jusqu'à Nanterre, tourner devant le stade, avec un virage qui est dangereux, et revenir. Et si, par malheur, vous n'avez pas trouvé une place, vous vous refaites le grand tour ! Là, on évite de faire le grand tour.

M. Conway

L'autre, c'était une observation : j'ai noté qu'en fait, la Ville de Nanterre allait passer ce sujet-là à l'ordre du jour de son prochain Conseil Municipal. Après, il y avait à nouveau... une nouvelle démarche à faire en ce qui concerne la cession...

M. le Maire

Je vois ce que vous voulez dire.

M. Conway

Il y a une régularisation foncière.

M. le Maire

Oui, absolument.

M. Conway

Mon observation porte sur le fait que je remarque que la Mairie de Nanterre est capable de dire aujourd'hui qu'il y a un Conseil Municipal le 26 juin... enfin, qui a été capable de le dire le 23 mai pour le 26 juin, date connue de tous les conseillers municipaux de Nanterre et que, d'autre part, le Conseil Municipal d'après est prévu le 16 octobre.

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Donc, je pense que cela vaudrait le coup, profitant de ce chantier commun, de se rapprocher d'eux pour prendre leur sens de l'organisation au niveau du Maire pour qu'on ne pâtisse pas d'un agenda compliqué chez nous.

M. le Maire

Bien sûr, bien entendu, j'entends bien.

Très bien. Écoutez, merci pour cette discussion qui a fait avancer le schmilblick. Je suis content de vous avoir appris comment on entrait dans la rue Veuve-Lacroix venant de la place de Belgique.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Bâtiments

3.8 - Avenant n° 10 à l'appel d'offres ouvert relatif au marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux.

M. le Maire

Le point suivant est l'avenant n° 10, Mademoiselle Bachelet toujours, sur les bâtiments communaux qu'il faut chauffer.

M^{me} Bachelet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer, d'une part, au poste P3, le remplacement du réseau d'eau chaude qui doit être réalisé en juillet 2012 à la piscine du complexe sportif Chedal-Anglay et, d'autre part, la redéfinition de la cible thermique de la redevance P1, également sur le site de la piscine.

Ces modifications vont impliquer notamment, au niveau du poste P1, une diminution puisqu'on va passer de 52 953 euros hors taxes à 45 010 euros, hors taxes également, soit une moins-value de 7 943 euros.

Concernant le poste P3, il y aura une plus-value de 6 019,76 euros hors taxes par rapport à la redevance de base, soit 7 199,64 euros.

La Commission d'Appel d'Offres avait décidé d'approuver l'avenant au cours de sa réunion en date du 3 mai 2012. Il est à noter que cette modification va engendrer pour la commune une moins-value globale annuelle de 1 923,24 euros hors taxes, soit 2 300,19 euros TTC.

Il est donc demandé ce soir au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cet avenant n° 10 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Y a-t-il des questions particulières ?

Voulez-vous faire une économie d'énergie et d'argent de 1 923 euros hors taxes par an ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. Bravo !

3.9 - ZAC des Champs-Philippe – travaux d'agrandissement du groupe scolaire René Guest – autorisations de dépôt d'une demande de permis de construire et d'une demande de permis de démolir.

M. le Maire

Le point suivant, c'est M^{me} Raimbault.

Vous avez la question sur l'agrandissement du groupe scolaire René Guest. Vous auriez pu la présenter avec M. Hervo, mais Madame Raimbault, vous avez la parole.

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, le nouveau quartier de la ZAC des Champs-Philippe prévoit, dès 2013, la livraison d'une grande partie des logements. Il est prévu, dans ce cadre-là, afin d'accueillir au mieux les nouveaux Garennois, d'aménager et d'agrandir le groupe scolaire René Guest.

Pour cela, il vous est demandé déjà une demande de permis de construire au niveau de l'aménagement et une demande de permis de démolir du pavillon pour l'entrée de l'école Guest.

Je vais vous décrire l'aménagement qui va être mis en place.

Il faut savoir que ce projet a été présenté aux parents d'élèves et aux directeurs d'école, à l'inspecteur d'Académie et à l'inspectrice, ainsi qu'en Commission des Affaires scolaires.

Il s'agit essentiellement de créer 7 classes, donc 5 en élémentaire et 2 en maternelle, à savoir que les 5 classes en élémentaire sont déjà disponibles. Donc, on recrée une école maternelle, dans le sens où nous avons en ce moment 8 classes dont 2 classes sont du côté de l'aile élémentaire, donc, on regroupe les deux... on ramène les deux classes existantes et on crée 2 nouvelles classes en maternelle, ce qui fait un nombre de classes de 10 classes maternelles pour la rentrée 2013.

Sur ce projet, il y a une refonte de l'entrée de l'école, avec un agrandissement de l'office au niveau des cuisines, une réfection totale du réfectoire de l'école maternelle qui était mutualisé avec le préau et la salle de motricité. De ce fait, on crée aussi une salle de motricité pour les enfants de l'école maternelle, une bibliothèque et 2 salles de repos qui étaient nécessaires.

Au niveau de l'école élémentaire, le réfectoire est réaménagé pour pouvoir accueillir le nombre... les nouveaux arrivants et pouvoir avoir des rationnaires... accueillir les rationnaires dans de bonnes conditions.

Tous ces travaux seront faits dès l'année 2013 et l'organisation des travaux fera l'objet de concertations entre les directeurs d'école, les services techniques et nous-mêmes.

Si vous avez des questions ?

M. le Maire

Des questions à M^{me} Raimbault ?

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Oui, d'abord une observation.

Madame Raimbault : on vous avait demandé, lors de la Commission Affaires Scolaires, s'il était possible de nous communiquer les visuels que vous nous aviez présentés. On réitère cette demande, même si nous avons bien compris que le projet pouvait être amené à évoluer et ne pas être tout à fait conforme à ce qui nous a été présenté. Pour autant, on apprécierait d'avoir ces documents.

M^{me} Raimbault

Alors, vous recevrez... Le projet vous sera remis avec le compte rendu. Je ne sais pas si vous l'avez reçu ou pas ?

M. Fouliard

Non.

M^{me} Raimbault

Où alors cela doit être en cours, le compte rendu de la commission.

M. Fouliard

D'accord.

Je voulais préciser, au niveau du financement et du coût de ce projet, vous nous indiquez que ce sera financé dans le cadre du projet de la ZAC des Champs-Philippe, mais sauf erreur, il n'était pas prévu dans le projet initial de la ZAC. Donc comment est absorbé ce surcoût sur le projet global ?

M. le Maire

Si vous me le permettez, en fait, ce qui est prévu dans le programme de la ZAC, c'est la création d'une école. Et l'école, on la met où on veut. Soit on la met là, soit on la met là. En l'occurrence, soit on la met en deux parties ou en trois parties.

Donc, nous avons une somme d'argent disponible pour faire une école et un terrain. Nous avons toujours le terrain et nous avons toujours la somme d'argent, donc une partie de cette somme d'argent va là, tout simplement.

M. Fouliard

D'accord.

M. le Maire

Rien de changé au programme, en fait. Sur les grands équilibres, rien.

M. Fouliard

On a quand même noté que le projet de l'autre école était maintenu pour 2017.

M. le Maire

C'est vrai, oui.

M. Fouliard

L'estimation du coût de cet équipement, est-ce qu'elle est faite ? Est-ce qu'elle peut être communiquée ?

M. le Maire

Oui.

Madame Raimbault, je vous en prie ?

M^{me} Raimbault

De l'ordre de 2,3 millions hors taxes.

M. Fouliard

Enfin, une dernière question : en termes de délai, si j'ai bien compris, les travaux démarreraient en février 2013. Vous nous aviez indiqué qu'il y aurait trois phases. En revanche, vous nous confirmez une livraison pour la rentrée 2013, c'est-à-dire que les travaux...

M^{me} Raimbault

Oui, pour la rentrée 2013. La seule chose, comme on l'avait indiqué à la Commission des Affaires scolaires, c'est que le réfectoire de la primaire sera fait pendant l'année 2014, l'été 2014. Il faut savoir qu'entre 2013 et 2017, vous n'allez pas avoir un afflux total, tous les élèves ne vont pas rentrer l'année 2013. Cela va s'échelonner.

M. Fouliard

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Je voulais revenir sur ma demande au niveau de la Commission des Affaires scolaires et je regrette la manière dont ça s'est passé. Autant on a été prévenu bien à l'avance pour cette commission et elle a été faite dans un délai suffisant par rapport au Conseil municipal, ma demande n'était pas de voir le PowerPoint venir avec le compte rendu après le Conseil Municipal. Je vous avais

expressément précisé que le but d'avoir ce document était de permettre d'échanger au sein de notre groupe pour voir s'il y avait d'autres observations.

Donc, je ne suis malheureusement pas en mesure de faire d'autres remarques, autres que celles que j'ai faites en Commission scolaire.

Donc, je voterai pour ce projet parce que je trouve que non seulement il y a une histoire de budget et tout, mais il y a surtout le fait, et je pense que c'est bien d'insister là-dessus parce que vous l'aviez fait en Commission des Affaires scolaires, c'est le fait que ça redonnait une logique à l'ensemble de l'école maternelle et élémentaire. Donc, je pense que, ça, c'est un point qui, non seulement, fait qu'on répond à un afflux probable d'élèves, mais, en plus, on rend quelque chose de plus confortable, sur quelque chose qui existe déjà.

Mes réserves portent sur deux points.

Le premier, c'était sur... c'est le point essentiel, c'était sur l'insonorisation, le bruit, dans lequel il y a beaucoup de vitrages et beaucoup de pièces là-dessus. Je n'ai vu dans le dossier rien qui ait été spécifié là-dessus particulièrement. On n'a pas eu l'occasion d'aller plus loin, donc je poursuivrai ce travail et je serai vigilant sur ce point-là.

La deuxième, c'était secondaire, mais c'était sur la terrasse végétalisée, de savoir si vraiment le bilan était favorable à cette petite surface végétalisée. C'était une petite réserve.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pardon ?

M. Conway

Vraiment, encore une fois, vraiment, je trouve difficile : on arrive en Commission des Affaires scolaires, on découvre le dossier et on repart sans avoir rien de concret pour pouvoir affiner les choses. Je trouve cela très dommage ! Ne serait-ce que de nous dire après la commission : « Réflexion faite, on ne vous le transmet pas. » Mais vous nous dites : « Oui, mais on va peut-être vérifier et changer quelque chose, etc. », puis, finalement, rien ne vient et on arrive au Conseil Municipal et cela n'a pas été fait.

M^{me} Raimbault

Excusez-moi, Monsieur Conway, on avait quand même plus d'une heure pour débattre. Vous avez vu le PowerPoint, on vous a fait une explication, je crois, assez détaillée avec M. Montagnon.

Après, au niveau des matériaux qui vont être employés, on n'a pas encore défini, c'est pour ça que je ne peux pas en débattre encore avec vous. C'est aussi très technique. Moi, je m'occupe surtout du fonctionnement. Mais bien sûr qu'on va prendre en compte tout ce qui est isolation phonique, c'est normal surtout dans un réfectoire, cela va de sens.

En ce qui concerne la terrasse végétalisée, cela permet un meilleur écoulement des eaux fluviales, comme on vous l'avait indiqué.

Maintenant, je suis désolée : on vous fait une réunion, cela ne va pas ; on ne fait pas de réunion, cela ne va pas. Enfin, cela ne va jamais, quoi !

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Oui, Monsieur Conway ?

Elle a un peu raison quand même !

M. Conway

Je veux vous encourager, pas vous décourager là-dessus, mais la Commission Affaires scolaires, je le redis, c'est une chose très positive de l'avoir faite et de l'avoir organisée.

Mais, de la même manière que, nous, on a accepté de réagir à chaud sur un dossier qu'on découvrirait, il n'y a pas de souci, derrière, le fait de pouvoir approfondir cela avec des personnes qui ne sont pas à cette commission... je parle, pour moi, de personnes qui sont extérieures au Conseil Municipal, mais je présume que mes collègues, c'est la même chose. Après, je pense que Vincent Fouliard est en peine après de pouvoir faire partager ses réflexions sur ce projet sans avoir des supports.

Même, et encore une fois, je vous avais bien précisé dans la commission, puisque votre crainte, c'était qu'on utilise un projet qui n'était pas finalisé, mais je vous dis : soyez rassurée là-dessus, le but n'est pas de faire ça, le but n'est pas de faire une réunion publique avec des documents qui ne sont pas à jour, c'est le fait de pouvoir mémoriser les choses. C'est rien de plus, rien de moins !

M^{me} Raimbault

Monsieur Conway, si c'était ma crainte que vous puissiez utiliser le projet, on ne vous l'aurait même pas présenté, on aurait attendu le Conseil Municipal. Ce n'était pas le cas.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Écoutez, parfait !

Sur la terrasse végétalisée, un mot globalement : soit on fait une terrasse végétalisée qui permet de récupérer l'eau et de retarder le déversement de l'eau à la parcelle, soit on fait un bassin de rétention. Au plan écologique, tout le monde considère qu'aujourd'hui, il vaut mieux faire, plutôt que des bassins de rétention qui sont quand même d'une élégance relative, des terrasses végétalisées.

Quant au deuxième point, vous dites qu'on découvre, on découvre, mais cela fait maintenant quelques années que le projet de ZAC existe, qu'on sait qu'on va faire une école, qu'il va falloir construire des classes et que toutes les hypothèses sont sur la table. Qu'il y

a dans le projet la création d'une nouvelle école, mais que les hypothèses sont autour de la table et c'est parmi ces hypothèses qu'il y a la reconstruction de Guest. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Depuis le début ! Il y a même des gens qui avaient dit à une époque qu'il fallait démolir une partie de Guest pour la reconstruire : c'est vous dire que ce sujet, si on a l'impression qu'il débarque, non, cela fait des années qu'on en parle ! Des années !

Enfin, dernier point : vous dites qu'il fallait avoir le temps de discuter, etc. Dans mon bureau sont venus les représentants des parents d'élèves, des associations de parents d'élèves élus, les directeurs, les enseignants, tout le monde était présent. On a présenté tout cela et cela a duré plus d'une heure et demie ou deux heures, je n'ai plus le souvenir, et on a présenté tout ça. Les parents d'élèves sont largement au courant, ainsi que les enseignants.

Parfait ! On va passer au vote, peut-être ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Vous votez les projets ZAC : c'est formidable !

Donc, vous avez voté pour ?

Oui, je vous en prie. Je vous donne l'autorisation de reprendre la parole sur ce sujet, même si c'est terminé.

M. Conway

C'est juste une explication de vote : sous réserve des réserves que je viens d'exprimer.

M. le Maire

Très bien. Eh bien, parfait ! Ou comment ne pas donner son avis tout en le donnant et son accord tout en le donnant !

3.10 - ZAC des Champs-Philippe – demande de subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment de l'école élémentaire Ernest Renan.

M. le Maire

Nous allons donc passer au point suivant, qui est M^{me} Raimbault toujours. C'est la deuxième école : demande de subvention relative à la construction d'un bâtiment d'extension de l'école élémentaire Ernest Renan. Là aussi, on est dans la ZAC et c'est là encore le budget ZAC.

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc du nouveau bâtiment qui comportera l'entrée de l'école élémentaire Renan, une salle de musique, deux salles d'activités périscolaires et des salles pour le personnel de service. Ce projet s'élève à 1 900 000 euros hors taxes. Il est demandé au Conseil général une subvention à hauteur de 343 011 euros, ainsi qu'à la Réserve parlementaire de 200 000 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions ? Pas de question ? C'est formidable. Donc, on va voter pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité sur un deuxième sujet ZAC !

IV - Divers

4.1 - Décisions

N°2012/060 : Contrat avec la société « Ciné matériel de Paris » relatif à trois projections en plein air prévue le samedi 23 juin 2012 place de la Liberté dans le cadre de la fête de la Ville.

N°2012/061 : Contrat avec la « SARL MAC Productions » relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2012 à l'auditorium de la médiathèque dans le cadre de la fête de la musique.

N°2012/062 : Contrat avec l'association « Troupe Normandie en fêtes » relatif à une soirée dansante le samedi 23 juin 2012 place de la Liberté dans le cadre de la fête de la Ville.

N°2012/063 : Contrat avec l'entreprise « Attelages - productions spectacles & services » relatif à la location de deux petits trains touristiques les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.

N°2012/064 : Contrat avec l'entreprise « Attelages - productions spectacles & services » relatif à la location de deux attelages les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.

N°2012/065 : Contrat avec la compagnie « Le Mélo d'Amélie » relatif à l'organisation d'une pièce de théâtre prévue le vendredi 5 octobre 2012.

N°2012/066 : ANNULE.

N°2012/067 : Maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'orgue de l'église Saint-Urbain de La Garenne-Colombes.

N°2012/068 : Convention relative à la mise à disposition à titre gracieux de la piscine municipale en faveur de la 28e Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Paris.

N°2012/069 : Contrat avec « Bell Intone SARL » relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu en deux séances, le mardi 10 avril 2012 à l'école élémentaire André Marsault.

- N°2012/070 : Contrat avec Charles et Alexandra Ams relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/071 : Contrat avec la SARL Sonotek relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.
- N°2012/072 : Contrat avec l'entreprise « Attelages - productions spectacles & services » relatif à l'organisation d'une prestation musicale prévue le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/073 : Contrat avec le Poney Club de la Sente relatif à l'organisation de prestations équestres prévues les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/074 : Contrat avec C La Compagnie relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 24 juin 2012 à la médiathèque dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/075 : Contrat avec l'association Sigalas Prod relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le jeudi 31 mai 2012 à l'école élémentaire René Guest.
- N°2012/076 : Contrat avec la « SARL MB Solutions » relatif à une animation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.
- N°2012/077 : Contrat avec l'association « Compagnie Prométhée » relatif à l'organisation d'un spectacle en déambulateur prévu le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la ville.
- N°2012/078 : Contrat avec la société « Zizanie » relatif à l'organisation d'une prestation sur échasses prévue le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la ville.
- N°2012/079 : Convention avec le Centre d'Études et de Recherches en Épidémiologie-Prévention (CEREP) relative à une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes.
- N°2012/080 : Contrat avec la société ALD Sonorisation relatif à une prestation de disc-jockey prévue le vendredi 13 juillet 2012.
- N°2012/081 : Contrat avec la société « Air 2 jeux » relatif à la location de structures d'animation prévue les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la ville.
- N°2012/082 : Contrat avec la société « Air 2 jeux » relatif à l'organisation d'un spectacle en déambulateur prévu les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la ville.
- N°2012/083 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de plantes et fleurs annuelles en godets pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes.
- N°2012/084 : Contrat avec l'association MusicArte relatif à l'organisation d'une Masterclass prévue le samedi 9 juin 2012 à la médiathèque.
- N°2012/085 : Contrat avec l'association « Nature et saisons SARL » relatif à une prestation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012, place du Général-Leclerc, dans le cadre de la fête de la musique.
- N°2012/086 : Contrat avec la société « Sur mesure spectacles » relatif à l'organisation d'une prestation musicale prévue le samedi 23 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/087 : Contrat avec « International Show Parade » relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/088 : Contrat avec « International Show Parade » relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/089 : Contrat avec « Arts et spectacles » relatif à l'organisation de deux prestations musicales prévues le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.
- N°2012/090 : Contrat avec « La boîte à musiques » relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la Ville.

M. le Maire

Les décisions du maire : Mesdames et Messieurs, vous avez reçu la liste.

Avez-vous des questions particulières à poser sur les décisions dites du Maire que j'ai prises en application de l'article que vous connaissez du Code général des Collectivités territoriales, après votre autorisation ? Des questions ? Pas de questions ?

4.2 - Questions orales

M. le Maire

Le point suivant : les questions orales, cette fois-ci. C'est plutôt « des questions orales » au singulier !

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un Garennois est venu en mairie pour alerter les services et les élus que quelques gros sacs d'amiante étaient entreposés à même le sol, en extérieur et à portée de main de n'importe quel riverain sur un terrain le long de la rue Jules-Ferry. À la mairie, il lui a été expliqué qu'il n'y avait pas d'urgence à ce que ces sacs soient déplacés et protégés dans un lieu couvert, bien que la législation l'impose.

Après la publication d'un article du *Parisien* en date du 8 avril, vous avez décidé de faire déplacer dans la journée même les services afin de faire simplement respecter la loi.

Pouvez-vous donc nous dire quelle est la procédure mise en place dans les cas de figure tels que celui-ci, s'il en existe une ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Je précise que cette question orale a été adressée le samedi 2 juin 2012 et ne peut faire l'objet de débat.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Écoutez, d'abord, je ne sais pas, en tout cas, je ne crois pas que ce soit comme cela qu'il faille faire de la gestion municipale, je ne sais pas ce qu'on a soi-disant expliqué à ce monsieur : premier point.

Deuxième point : je vous confirme qu'il existe, en effet, une procédure prévue par la loi, une procédure à suivre par les entreprises en cas de désamiantage. D'après les renseignements dont je dispose, la procédure a été, en l'occurrence, pleinement respectée par l'entreprise en question et les sacs entreposés par celle-ci dans un lieu adéquat.

Voilà, je ne peux guère vous en dire plus et vous remercie.

Je crois que, Mesdames et Messieurs, nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous souhaite une bonne soirée et vous dis à la prochaine fois.

La séance est levée à 21 heures 20.